



COMMUNE D'OTTROTT

67530 - 03.88.95.87.07 - Fax : 03.88.95.82.11

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de MOLSHEIM
Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

Sous la présidence de M. Claude DEYBACH, Maire.

Présents : M. Serge HOFFBECK, M. Francis VOEGEL, M. Francis FEGER, Mme Odile KUBAREK, Mme Martine KRAUSS, Adjoints au Maire.

- Mme Pascale AMANN, M. Arsène HALTER, M. Christian HOFFBECK, M. François HOFFBECK, Mme Martine HOFFBECK, Mme Christine KRAUSHAR, Mme Claudine MATTERN, M. Philippe POULAIN (arrivé au point n°2), Mme Corinne RINCKENBERGER, Mme Christine SCHREIBER, M. André ZIMMER.

Absents excusés :

- M. Jean AUFDERBRUCK, ayant donné procuration à M. Arsène HALTER,
- Mme Nadine HASSENFRAITZ, ayant donné procuration à Mme Odile KUBAREK.

Date d'envoi de l'ordre du jour : 15.01.2020.

La séance débute à 19h30.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2019.
2. Présentation des missions de la police pluri-communale de ROSHEIM.
3. Institution d'une régie d'avances pour la bibliothèque.
4. Divers – Informations.

N° 8220 - APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la dernière séance du 19 décembre 2019 et émarge le registre en conséquence.

Monsieur Philippe POULAIN, Conseiller Municipal, arrive au cours du point n° 2.

N° 8221 - PRESENTATION DES MISSIONS DE LA POLICE PLURI-COMMUNALE DE ROSHEIM.

M. Eric FROMENT, Policier Municipal, prend la parole devant les membres du Conseil Municipal pour présenter les missions de la Police Pluricommunale de ROSHEIM.

Ce service est composé de 4 agents et ses missions consistent en la surveillance du bon ordre public, de la sécurité, de la salubrité et de la tranquillité publique. Quelques missions :

- Effectuer une surveillance générale des voies, des espaces publics, de la forêt, de la voie verte, des bâtiments communaux et scolaires,
- Faire respecter les arrêtés municipaux,
- Veiller au bon respect des règles d'urbanisme,
- Surveillance lors des absences pour congés (Opération tranquillité vacances),
- Fourrière animale,
- Mise en place d'opérations de prévention dans différents domaines (sécurité routière, contrôle de vitesse, nuisances et conflits de voisinage, plantation, élagage et brûlage de déchets,)

La police intervient 4h/semaine sur la commune d'OTTROTT de façon aléatoire et sur demande de M. le Maire et/ou de la Mairie ou même de particuliers.

N° 8222 - INSTITUTION D'UNE REGIE D'AVANCES POUR LA BIBLIOTHEQUE.

VU le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

VU le Décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en euros ;

VU l'avis conforme de Madame la trésorière d'OBERNAI ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder au paiement de menues dépenses telles que dépenses informatiques, fournitures administratives ou d'entretien de faible montant, fournitures de bricolages ou nécessaires à l'organisation d'activités de la bibliothèque, ...

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'instituer une régie d'avances pour le paiement des dépenses suivantes :
 - ⇒ dépenses informatiques,
 - ⇒ fournitures administratives de faible montant,
 - ⇒ fournitures d'entretien de faible montant,
 - ⇒ fournitures de bricolages ou nécessaires à l'organisation d'activités de la bibliothèque,...

Cette régie est installée à la Bibliothèque d'OTTROTT.

- **DECIDE** de fixer le montant maximum de l'avance à consentir aux régisseurs à 200 €.
- **DECIDE** que le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives des dépenses payées au moins tous les trimestres et lors de sa sortie de fonction.

Le régisseur et son suppléant seront désignés par Monsieur le Maire sur avis conforme du comptable.

Monsieur le Maire et la trésorière principale d'OBERNAI sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

N° 8223 – DIVERS – INFORMATIONS.

a) Présentation de l'orientation budgétaire 2020 :

M. Serge HOFFBECK, Adjoint, présente les grandes orientations budgétaires pour 2020 et les soumet à réflexion et à compléments éventuels aux conseillers municipaux :

Les projets d'investissements pour l'année 2020 :

- Aménagement et sécurisation des abords du Groupe Scolaire et Culturel, entre le parking de la salle des fêtes et la rue Zichmatten.
- Renouvellement du parc automobile des ateliers communaux,
- Aménagement de la rue des Fleurs,
- Divers travaux sur le réseau d'eau potable.

Leur avis permettra à Serge HOFFBECK, Adjoint, de préparer le Budget Primitif 2020.

b) Distribution flyers Trame Verte et Bleue :

M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de l'opération Arbres Fruitières dans le cadre du projet Trame Verte et Bleue du territoire. Cette opération consiste à planter 900 arbres sur l'ensemble des 9 communes de la Communauté de Communes des Portes de ROSHEIM. La distribution d'un flyer informatif sera effectuée dans les boîtes aux lettres des résidents du village pour permettre la commande des arbres.

c) Sortie forêt :

Francis VOEGEL, Adjoint en charge de la forêt, rappelle que le samedi 8 février prochain au matin a lieu pour les conseillers présents une sortie en forêt pour la mise en place de pincettes de protection contre le broutage des cervidés sur les arbres.

d) Fin de la Régie de Télédistribution :

M. le Maire rappelle que la Régie de Télédistribution s'arrêtera le 31.03.2020 et invite les derniers abonnés à souscrire à un autre opérateur pour obtenir la télévision.

e) Vœux du Maire du vendredi 17.01.2020 :

M. le Maire revient sur la cérémonie des Vœux du Maire du vendredi 17 janvier dernier.

La séance se termine à 21h00.

*Procès-verbal des délibérations certifié exécutoire
- Transmis à la Sous-préfecture le 24.01.2020
- Publié ou notifié le 24.01.2020
Document certifié conforme 24.01.2020
OTTROTT, le 24.01.2020
Le Maire,
Claude DEYBACH*